



# Assemblée générale

Distr. limitée  
17 octobre 2000  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-cinquième session

### Première Commission

Point 74 b) de l'ordre du jour

#### **Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale : Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique**

#### **Lesotho et Togo\* : projet de résolution révisé**

### **Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique**

*L'Assemblée générale,*

*Ayant présentes* à l'esprit les dispositions du paragraphe 1 de l'Article 11 de la Charte des Nations Unies selon lesquelles l'une des fonctions de l'Assemblée générale consiste à étudier les principes généraux de coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris les principes régissant le désarmement et la limitation des armements,

*Rappelant* ses résolutions 40/151 G du 16 décembre 1985, 41/60 D du 3 décembre 1986, 42/39 J du 30 novembre 1987 et 43/76 D du 7 décembre 1988 sur le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, ainsi que ses résolutions 46/36 F du 6 décembre 1991 et 47/52 G du 9 décembre 1992 sur le désarmement régional, y compris les mesures de confiance,

*Rappelant également* ses résolutions 48/76 E du 16 décembre 1993, 49/76 D du 15 décembre 1994, 50/71 C du 12 décembre 1995, 51/46 E du 10 décembre 1996, 52/220 du 22 décembre 1997, 53/78 C du 4 décembre 1998 et 54/55 B du 1er décembre 1999,

*Consciente* du large appui dont bénéficie la revitalisation du Centre régional et du rôle important qu'il peut jouer dans le contexte actuel pour ce qui est d'encourager l'adoption de mesures de confiance et de limitation des armements au niveau régional et, par là, de favoriser les progrès dans le domaine du développement durable,

---

\* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Afrique.

*Tenant compte* du rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique<sup>1</sup>,

*Ayant à l'esprit* les efforts entrepris dans le cadre de la revitalisation des activités du Centre régional en vue de mobiliser les ressources nécessaires au financement de ses dépenses opérationnelles,

*Tenant compte* de la nécessité d'instaurer une coopération étroite entre le Centre régional et le Mécanisme de l'Organisation de l'unité africaine pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, conformément à la décision de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, à sa trente-cinquième session ordinaire, tenue à Alger du 12 au 14 juillet 1999<sup>2</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général<sup>3</sup>, et se félicite des activités menées par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, notamment pour appuyer les efforts déployés par les États africains dans le domaine de la paix et de la sécurité;

2. *Réaffirme* son appui énergique à la revitalisation du Centre régional et souligne la nécessité de lui fournir les ressources nécessaires au renforcement de ses activités et à l'exécution de ses programmes;

3. *Engage une fois de plus* tous les États, ainsi que les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales et les fondations, à verser des contributions volontaires en vue de permettre au Centre de répondre aux demandes des États Membres;

4. *Prie* le Secrétaire général de continuer de fournir au Centre régional tout l'appui nécessaire, dans les limites des ressources existantes, afin de lui permettre d'améliorer ses prestations;

5. *Prie également* le Secrétaire général de faciliter l'instauration d'une coopération étroite entre le Centre régional et l'Organisation de l'unité africaine, en particulier dans le domaine de la paix, de la sécurité et du développement, et de continuer d'assister le Directeur du Centre régional dans ses efforts visant à stabiliser la situation financière du Centre et à revitaliser ses activités;

6. *Prie en outre* le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-sixième session, un rapport sur l'application de la présente résolution;

7. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-sixième session la question intitulée « Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique ».

---

<sup>1</sup> A/52/871-S/1998/318.

<sup>2</sup> A/54/424.

<sup>3</sup> A/55/171.